

---

## L'arme atomique bientôt illégale ?

**La barre des 50 ratifications nécessaire à l'entrée en vigueur du traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été franchie samedi. Une victoire pour le camp abolitionniste dénoncée par les Etats détenteurs de la bombe.**

Les armes nucléaires sont-elles sur le point de devenir illégales ? Samedi, la barre des 50 Etats ayant ratifié le traité sur l'interdiction des armes nucléaires (Tian) a été franchie, permettant au texte d'entrer en vigueur après un délai de quatre-vingt-dix jours. Pour ses défenseurs, réunis dans l'organisation abolitionniste Ican (International Campaign to Abolish Nuclear Weapons), [lauréate du prix Nobel de la paix en 2017](#), c'est une immense victoire : *«On a concrétisé notre travail, mais beaucoup reste à faire. Nous voulons faire vivre ce traité et l'universaliser, que le plus grand nombre d'Etats le signent et le ratifient, et que plus de gens s'interrogent sur l'intérêt de l'arme atomique»*, réagit Jean-Marie Collin, porte-parole de l'Ican France. A l'inverse, les puissances détenant la bombe ont snobé le texte, et continuent à se démener contre. Décryptage des enjeux du *«premier traité multilatéral sur le désarmement à entrer en vigueur»*.

### **Que prévoit le traité ?**

Adopté par l'Assemblée générale des Nations unies en juillet 2017, le traité interdit l'utilisation, le développement, la production, les essais, le stationnement, le stockage et la menace d'utilisation des armes nucléaires. Bref, tout ce qui touche de près ou de loin à la bombe. Son champ ne se limite donc pas aux neuf Etats détenant l'arme (la Chine, les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni, la Russie, ainsi que l'Inde, Israël, le Pakistan et plus récemment la Corée du Nord). Sont aussi potentiellement concernés les Etats membres de l'Otan hébergeant des armes nucléaires américaines, comme l'Allemagne ou la Belgique.

Depuis 2017, plus de 80 Etats l'ont signé, et 50 l'ont ratifié à ce jour, dont la Jamaïque, Nauru et le Honduras cette semaine. D'autres pourraient intervenir prochainement, 37 Etats ayant entamé le processus de ratification, selon Jean-Marie Collin. En Europe, l'Autriche, Malte et l'Irlande l'ont d'ores et déjà ratifié. De même que le Vatican, très engagé sur le désarmement nucléaire. Les autres se situent pour beaucoup en Amérique du Sud, en Afrique et dans le Pacifique.

### **Quels effets va-t-il produire ?**

Ce qui est certain, c'est qu'aucun Etat ne désarmera unilatéralement dès l'entrée en vigueur du traité dans trois mois. Pour autant, il ne sera pas sans effet. D'abord sur la perception qu'on a de l'arme, plaide Jean-Marie Collin : *«Jusqu'ici, l'opinion publique internationale a une vision très*

*négalive des armes chimiques et biologiques – et c'est heureux ! – mais pas des armes nucléaires, parce qu'il n'existait pas d'interdiction. Désormais, l'arme va perdre son statut de puissance : comment pourrait-on continuer à parler positivement d'une arme interdite ?»*

Les abolitionnistes s'appuient sur les précédents des mines anti-personnel ou des armes à sous-munitions, dont l'usage est prohibé par des conventions internationales. Le [conflit actuel au Haut-Karabakh](#), entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, montre le risque politique d'utiliser des armes de ce type : [Bakou est vivement critiqué](#) sur la scène internationale [en raison des soupçons sur l'utilisation de bombes à sous-munition](#) par son armée, alors même que l'Etat n'est pas partie à la convention. *«Le Tian est un outil de délégitimation pour changer les termes de la "conversation" sur les armes nucléaires et arriver à leur élimination»*, analyse Tiphaine de Champchesnel, qui prépare une thèse sur le sujet à l'Irsem, un centre de recherche du ministère des Armées.

Avec son entrée en vigueur, les militants de l'Ican sont aussi décidés à s'attaquer au nerf de la guerre : l'argent. *«On va interpellier les banques et les fonds de pension. Les organismes financiers vont devoir prendre position sur leur adhésion au droit international, car l'article 1<sup>er</sup> interdit les actions de financement»*, dit Jean-Marie Collin, qui en a une interprétation extensive, [le texte](#) ne mentionnant pas explicitement l'action de financer, mais celle d'*«aider, encourager ou inciter quiconque, de quelque manière que ce soit, à se livrer à une activité interdite par le traité»*.

Apparemment consciente du risque, la France a répondu dès le mois de février, par la voix du chef de l'Etat. [Dans son discours sur la dissuasion nucléaire](#), cet exercice obligé de chaque président sous la cinquième République [dans lequel chaque mot est pesé au trébuchet](#), Emmanuel Macron a déclaré à propos du Tian : *«Ce traité ne créera aucune obligation nouvelle pour la France, ni pour l'Etat, ni pour les acteurs publics ou privés sur son territoire.»* La deuxième partie témoigne a minima d'une préoccupation, sinon d'une inquiétude, au sommet de l'Etat.

*«Sur le plan juridique, la norme d'interdiction ne s'appliquera qu'aux Etats parties, donc des Etats qui n'ont pas d'armes nucléaires, relève Tiphaine de Champchesnel. Mais l'entrée en vigueur du Tian sera assez puissante pour la campagne en faveur de l'interdiction qui pourra prétendre qu'une norme est en train de se construire.»* Avec, en ligne de mire, la Cour internationale de justice (CIJ), l'instance des Nations unies qui règle les différends juridiques entre les Etats et dit, en quelque sorte, le droit international.

La Cour [s'était penchée sur la question en 1996](#), sans parvenir à *«conclure de façon définitive que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait licite ou illicite dans une circonstance extrême de légitime défense dans laquelle la survie même d'un Etat serait en cause.»* Un statut quo, donc, qui a déçu les abolitionnistes. Avec l'entrée en vigueur du Tian, un Etat pourrait ressaisir la CIJ, en

arguant que la coutume (une source admise du droit international) a évolué. Ce que les Etats dotés de l'arme veulent éviter.

### **Qui s'y oppose ?**

Cette semaine, alors que la rumeur d'une cinquantième ratification circulait, les Etats-Unis ont envoyé un courrier comminatoire aux pays ayant entamé ou terminé le processus. *«Même si nous reconnaissons votre droit souverain à ratifier et rejoindre le Tian, nous pensons que vous avez commis une erreur stratégique et que vous devriez retirer votre ratification ou votre adhésion»*, gronde Washington dans cette lettre, qui confirme la fébrilité ambiante. Aucune puissance nucléaire ne soutient le traité. Elles avaient carrément boycotté les négociations et le vote en 2017, à l'Assemblée générale des Nations unies.

Sur ces neuf Etats, la situation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité est un peu différente : le traité de non-prolifération (TNP), un texte fondamental adopté en 1968, les reconnaît comme dotés de l'arme nucléaire, contrairement aux quatre autres qui ne l'ont pas signé ou s'en sont retirés. La Chine, les Etats-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie, par-delà leurs divisions, ont adopté une position commune : contre le Tian, pour le TNP. Dans une déclaration conjointe d'octobre 2018, les cinq grandes puissances écrivent ainsi que le premier *«néglige les questions essentielles qui doivent être résolues afin de parvenir à un désarmement nucléaire général et durable»*. Elle lui reproche d'être *«contraire au TNP et [de] risque[r] de le remettre en cause»*, d'*«ignore[r] le contexte de sécurité international et les problématiques régionales»*. *«Il n'aboutira pas à l'élimination d'une seule arme»*, jurent-elles.

*«Le TNP reste un instrument important et vital pour mettre en œuvre la non-prolifération et le désarmement»*, répond Jean-Marie Collin, tout en déplorant la lenteur extrême de la mise en place entière de ce traité et d'autres à l'objet similaire : [sur l'interdiction complète des essais nucléaires \(Tice\)](#), ouvert à la signature en 1996 et toujours pas en vigueur à cause du manque de ratifications ; sur l'interdiction de produire des matières fissiles (dit «cut-off»), en discussion depuis près de vingt-cinq ans, jusqu'ici sans résultat.

### **Pourquoi la France le boude ?**

*«Le Tian ne contribuera pas au désarmement. Il risque d'empêcher de progresser, parce qu'il va diviser un peu plus dans les enceintes multilatérales des Etats qui avaient déjà du mal à se mettre d'accord»*, expose Tiphaine de Champchesnel. *«Nous défendons une approche progressive du désarmement»*, confirme une source diplomatique, qui se dit résolument opposée à des *«solutions extrêmes de désarmement comme le Tian»*, qui participe d'une *«vision irénique ne menant à rien sinon à des victoires morales»*.

Au nom du désarmement nucléaire, la France s'oppose donc au Tian, et défend cet autre chemin sur lequel elle a avancé plus qu'aucune autre puissance nucléaire. Mais des ambiguïtés demeurent. Les deux derniers présidents français n'ont jamais énoncé clairement leur volonté d'arriver à un monde sans arme nucléaire, à l'inverse de Barack Obama, qui avait déclaré en 2009 depuis Prague : *«J'affirme clairement et avec conviction l'engagement de l'Amérique à rechercher la paix et la sécurité dans un monde sans armes nucléaires. Ce but ne pourra être atteint avant longtemps, sans doute pas de mon vivant. Il faudra de la patience et de l'obstination. Mais maintenant, c'est à nous d'ignorer les voix qui nous disent que le monde ne peut pas changer.»*

Dans la bouche de François Hollande, en 2015, le discours était plus prudent : *«Je partage donc l'objectif, à terme, de l'élimination totale des armes nucléaires, mais j'ajoute : quand le contexte stratégique le permettra.»* Il était encore plus timoré chez Emmanuel Macron, en février dernier : *«L'objectif ultime d'élimination complète des armes nucléaires dans le cadre du désarmement général et complet figure dans le préambule du TNP. Mais dans la réalité de notre monde, les avancées vers cet objectif ne peuvent être que progressives, et fondées sur une perception réaliste du contexte stratégique.»*

Certes le «contexte stratégique» n'est pas le même en 2020 qu'en 2009 : il s'est tendu, les états-majors redoutent le retour de conflits entre puissances. Et le préparent : entre 2018 et 2025, la France consacrera près de 37 milliards à la dissuasion, un budget considérable et en forte augmentation pour renouveler les instruments de cette politique, prévus pour durer jusqu'en 2080